

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,

Délibération enregistrée sous le numéro **091-2022-DAF**
Conseil d'Administration du 8 juillet 2022 :

Sujet : Concours Jean Claude Cassaing : Versement du Prix de thèse financé par l'Université de Limoges

Est soumis au vote du conseil d'administration :

- Le versement de la somme de 3 000€ à M. SAYDE Tarek, lauréat du prix de thèse du Concours Jean Claude Cassaing, édition 2022, remis à l'intéressé en date du 10 mai 2022.

Membres en exercice : 36
Nombre de votants : 28
Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

Fait à Limoges, le 8 juillet 2022

La Présidente de l'Université

Isabelle KLOCK-FONTANILLE

Publié au recueil des actes administratifs du mois de juillet 2022.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 12 juillet 2022.

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*